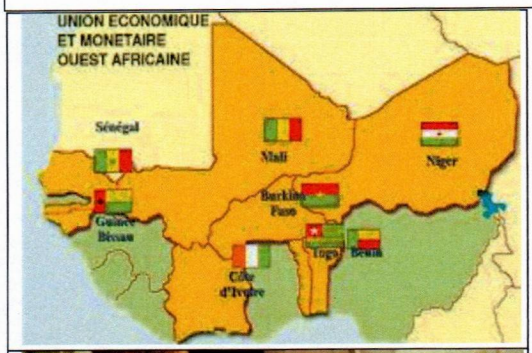
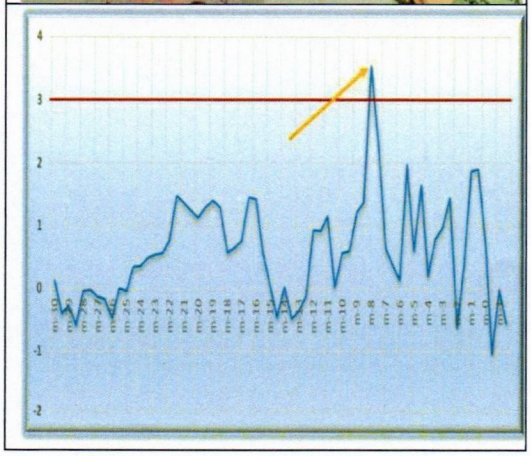
UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE









INDICE HARMONISE DES PRIX A LA CONSOMMATION

(IHPC)

Note d'analyse régionale de l'IHPC du mois de juillet 2025

Date de parution : août 2025

Commission de l'UEMOA 380, Avenue du Pr Joseph KI ZERBO – 01 BP 543 Ouagadougou 01
Tél. : (226) 25 31 88 73 74-75-76, Site WEB : www.uemoa.int Email : commission@uemoa.int

SOMMAIRE

I. NOTE D'INFORMATION A L'ENDROIT DES UTILISATEURS ____ *2*

II. RESUME ____ *3*

III. EVOLUTION DU NIVEAU GENERAL DES PRIX DANS L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ____ *3*

IV. EVOLUTION DU NIVEAU GENERAL DES PRIX AU SEIN DES ETATS MEMBRES ____ *4*

V. ANNEXES ____ *9*

Tableau 1 : Évolution du niveau global des prix des biens et services de consommation dans les pays de l'UEMOA 9
Tableau 2 : Évolution du niveau des prix selon les différentes divisions de consommation dans l'Union 9
Tableau 3 : Évolution du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire au sein de l'Union 10
Tableau 4 : Variation en glissement annuel du niveau des prix des produits par division de consommation des pays de l'Union (au mois juillet 2025) (en %) 10
Tableau 5 : Variation en glissement annuel du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire des pays de l'Union (au mois de juillet 2025) (en %) 11

Graphique 1 : Variation en glissement annuel de l'indice global des pays de l'Union (juin et juillet 2025) (en %) 11
Graphique 2 : Évolution comparative de la variation en glissement annuel de l'IHPC communautaire de 2023, 2024 et 2025 (en %) 12
Graphique 3 : Évolution comparative de la variation en glissement annuel de l'indice global et de l'indice des divisions au sein de l'Union (en %) 13

I. NOTE D'INFORMATION A L'ENDROIT DES UTILISATEURS

L'indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) de l'UEMOA passe à une nouvelle base à compter de janvier 2025. La nouvelle série d'indice est celle des IHPC base 100 en 2023.

A partir de janvier 2025, la zone UEMOA est passée de l'IHPC base 100 en 2014 à l'IHPC base 100 en 2023. Ce dernier indice a été institué par le règlement N°05/2024/CM/UEMOA, du 20 décembre 2024, portant adoption du guide méthodologique définissant les modalités d'élaboration et de calcul de l'indice harmonisé des prix à la consommation au sein des États membres de l'UEMOA (IHPC base 100 en 2023). Ainsi, le calcul de l'inflation dans l'Union se fait suivant cette nouvelle méthodologie à partir de janvier 2025. C'est un indice de Young avec des indices élémentaires qui sont des indices de Jevons chainés. Dans chacun des huit Etats membres de l'Union, des zones économiques ont été définies de sorte à couvrir l'ensemble du territoire national. Le nombre de zone économique (ZE) est de 67 dans l'ensemble de l'Union.

Les pondérations ont été calculées à partir des dépenses de consommation relevées lors des Enquêtes Harmonisées sur les Conditions de Vie des ménages (EHCVM 2021/2022). Ces enquêtes, à couverture nationale, ont été réalisées simultanément dans tous les Etats de l'Union avec une méthodologie commune. Les produits des paniers IHPC sont classés selon les nouvelles nomenclatures NCOA-IHPC (Nomenclature de Consommation Ouest Africaine pour l'IHPC) dérivée de la COICOP 2018 (Classification Of Individual Consumption by Purpose) et les nouvelles nomenclatures secondaires qui permettent d'éditer des indicateurs complémentaires de l'inflation.

*Les paniers des Etats membres contiennent en moyenne plus de **817** produits et les prix sont collectés sur des points de vente dont le nombre varie entre **2160** et **12754** suivant les États. Dans l'Union, en moyenne, plus de 35 000 relevées sont effectués chaque mois pour la production de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation.*

Tableau : Statistiques des bases de données de production de l'IHPC base 100 en 2023 dans l'UEMOA

UEMOA	*Nombre de produits retenues dans les paniers IHPC*	*Nombre de Points de Ventes*	*Nombre de relevés*
Moyenne	*817*	*5 008*	*35 097*
Minimum	*745*	*2 160*	*21 310*
Maximum	*969*	*12 754*	*83 389*

Sources : INS/Commission de l'UEMOA

NB :

1- *La Division : « Assurances et services financiers » est un nouveau regroupement qui découle de la COICOP à 13 divisions de consommation.*
2- *La nomenclature secondaire a une nouvelle rubrique qui permet de calculer les indices des produits d'origine UEMOA et ceux d'origine hors UEMOA.*
3- *Les indices d'avant janvier 2025 sont des indices base 100 en 2014 raccordés à ceux de l'IHPC base 100 en 2023.*

II. RESUME

En juillet 2025, l'espace UEMOA enregistre une baisse de 0,9% du niveau général des prix sur un an. Cependant, les taux d'inflation en glissement annuel (juillet 2025 comparé à juillet 2024) des différents Etats membres, connaissent une grande variabilité. Ainsi, le Mali (4,8%), le Sénégal (1,8%), le Bénin (1,0%) et la Côte d'Ivoire (-0,8%) ont des taux supérieurs à celui de l'Union alors que le Burkina Faso (-1,1%), le Togo (-1,1%), la Guinée-Bissau (-1,9%), et le Niger (-9,1%) sont en dessous.

La baisse des prix de l'Union en juillet 2025 s'explique principalement par la diminution des prix des produits d'« Ameublement, équipement ménager et entretien courant du ménage », de « Loisirs, sport et culture », des « Restaurants et services d'hébergement », des « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » et de « Santé ».

III. EVOLUTION DU NIVEAU GENERAL DES PRIX DANS L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Sur un an, le niveau général des prix de la zone UEMOA poursuit sa baisse en juillet 2025 de 0,9%.

Cette tendance des prix en juillet 2025 découle principalement de la régression des prix des produits des divisions « Ameublement, équipement ménager et entretien courant du ménage » (-0,8%), « Loisirs, sport et culture » (-0,8%), « Restaurants et services d'hébergement » (-1,1%), « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-1,2%) et « Santé » (-1,3%). Ces baisses ont été contrebalancées essentiellement par la hausse sur la même période, des prix des « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (1,6%). (Cf. Tableau 2).

Au niveau des Etats membres de l'Union, l'évolution du niveau général des prix entre juillet 2024 et juillet 2025, par ordre décroissant se présente comme suit : Mali (4,8%), Sénégal (1,8%), Bénin (1,0%), Côte d'Ivoire (-0,8%), Burkina Faso (-1,1%), Togo (-1,1%), Guinée-Bissau (-1,9%) et Niger (-9,1%). (Graphique 1).

Au regard de la volatilité des prix et des quantités, dans l'espace UEMOA, l'inflation en juillet 2025 sur une année résulte principalement de la chute du niveau des prix des produits frais (- 4,5%), alors que les produits de l'énergie se sont renchéris de 1,8%. Aussi, en juillet 2025, l'inflation sous-jacente s'est établie à 0,6%. Selon l'origine des produits, la baisse émane essentiellement des produits importés (-3,0%) et dans une moindre mesure des produits locaux (-0,4%). Au regard du secteur de production des biens et services, la régression des prix en juillet 2025 provient principalement des baisses de prix des produits des secteurs primaire (-1,6%) et secondaire (-0,1%). Selon la durabilité des biens, la baisse est expliquée par le recul des prix des biens non durables (-1,1%) ainsi que des biens durables (-0,9%). Au regard de la provenance des biens et services, la diminution du niveau général des prix de l'Union sur un an est portée par les produits d'origine hors UEMOA qui a baissé de 0,3%. (Cf. Tableau 3).

Sur un mois, les prix ont augmenté de 0,2%. En juillet 2025, le niveau général des prix s'est établi à 104,6. Cette évolution s'explique par la hausse du niveau global des prix dans les Etats suivants : Burkina Faso (0,1%), Côte d'Ivoire (0,1%), Niger (0,2%), Mali (0,9%) et Sénégal (1,1%). Dans les autres pays de l'Union, le niveau global des prix a plutôt baissé : Bénin (-0,3%), Guinée-Bissau (-1,0%) et Togo (-1,0%). (Cf. Tableau 1). L'analyse de la variation mensuelle du niveau général des prix de l'Union suivant les divisions de consommation montre que sa

hausse est portée principalement par le renchérissement des « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (2,6%).

IV. EVOLUTION DU NIVEAU GENERAL DES PRIX AU SEIN DES ETATS MEMBRES

BENIN : le niveau général des prix a évolué de 1,0% entre juillet 2024 et juillet 2025.

Cette hausse est en lien avec l'accroissement des prix des divisions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (3,9%), « Vêtements et chaussures » (2,6%), « Santé » (2,5%) et « Transport » (1,8%) (Cf. Tableau 4).

Au regard de la volatilité des quantités et des prix des produits, cette inflation au Bénin est le résultat du renchérissement des produits frais (5,0%), des produits de l'énergie (1,6%) et des hors produits frais et énergie (0,3%). Selon la provenance des produits, cet accroissement a été favorisé aussi bien par la hausse des prix des produits importés (2,5%) que locaux (1,1%). En ce qui concerne le secteur de production, la hausse annuelle du niveau général des prix découle principalement de la hausse des prix des produits du secteur secondaire (5,3%) et dans une moindre mesure des produits du primaire (0,5%). Vu sous l'angle de la durabilité des biens, il est noté que l'inflation de juillet 2025 a été influencée essentiellement par la hausse des prix des biens non durables (4,7%). (Cf. Tableau 5).

En variation mensuelle, le niveau général des prix des biens et services de juillet 2025 qui est de 102,9 a enregistré une baisse de 0,3% par rapport au mois précédent. La variation mensuelle de l'indice est essentiellement imputable à la diminution des prix des biens des divisions de consommation « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-0,7%) et « Restaurants et services d'hébergement » (-0,8%).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est demeuré en juillet 2025 quasiment à son niveau du mois précédent soit 1,1%.

BURKINA FASO : sur un an, en juillet 2025, le niveau général des prix a enregistré une baisse de 1,1%.

Cette diminution est principalement imputable au recul des prix dans plusieurs divisions, dont celle du « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (2,9 %) et dans une moindre mesure celles des « Services d'enseignement » (0,6%), « Loisirs, sport et culture » (0,5%) et « Assurances et services financiers » (0,4%). (Cf. Tableau 4).

La tendance de la variation globale des prix sur un an suivant la volatilité des quantités et des prix des biens et services montre qu'elle fait suite à la baisse des prix des produits de l'énergie de 3,9%. Quant aux produits frais et les hors produits frais et énergie leur niveau de prix est monté respectivement de 1,7% et de 0,3% entre juillet 2024 et juillet 2025. Au regard de l'origine des produits, la chute sur un an de l'IHPC émane de la baisse des prix de 1,6% pour les produits locaux. Lorsqu'on considère la durabilité des biens, ce sont les prix des biens non durables (-0,8%) et durables (-0,5%) qui ont vu leur prix baisser entre juillet 2024 et juillet 2025. (Cf. Tableau 5).

En variation mensuelle, avec un niveau de 105,1 en juillet 2025, l'indice global enregistre une légère hausse de 0,1% par rapport à juin 2025. Cette hausse mensuelle émane principalement du renchérissement des produits pour les divisions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (0,4%), « Vêtements et chaussures » (0,1%), « Ameublement, équipement ménager et entretien courant du ménage » (0,1%) alors qu'une baisse était observée pour le niveau des prix des divisions « Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants » (-0,5%) et « Transport » (-0,4%).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est de 3,0% en juillet 2025, ce qui représente une baisse de 0,5 point de pourcentage comparativement à son niveau du mois précédent.

CÔTE D'IVOIRE : entre juillet 2024 et juillet 2025, le niveau général des prix à la consommation a baissé de 0,8%.

En ce mois de juillet 2025, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) enregistre une baisse (- 0,8%) en glissement annuel. Ce fléchissement est principalement imputable à une baisse des prix des divisions « Santé » (-3,2%), « Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer » (-2,3%), « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (- 1,2%), « Transport » (- 1,0%) et « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (- 1,7%). (Cf. Tableau 4).

L'analyse selon la volatilité des biens montre une baisse de prix à tous les niveaux : les produits frais (-3,9%), les produits de l'énergie (-2,0%) et les produits les moins volatils du panier IHPC (-0,8%) ont tous entrainé la baisse annuelle du niveau général des prix. L'observation de la progression des prix selon l'origine des produits indique que la régression observée découle de la baisse des prix à la fois des produits locaux (-1,4%) et des produits importés (-1,3%). Pour ce qui est du secteur de production des biens, c'est au niveau des secteurs primaire (-1,4%) et secondaire (-1,1%) que les prix ont le plus diminué entre juillet 2024 et juillet 2025. Quant à l'analyse selon la durabilité, elle indique que les baisses des prix aussi bien des produits non durables (-1,6%), semi durables (-1,4%) que durables (-1,1%) sont à l'origine de la diminution des prix sur un an. (Cf. Tableau 5).

L'indice harmonisé des prix à la consommation de juillet 2025, affiche une variation entre juin et juillet 2025 de 0,1%. Cette tendance est principalement attribuable, d'une part, à la hausse des prix des « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (0,3%) et « Santé » (0,1%) ; cette tendance est, d'autre part, contrebalancée par la baisse des prix de la division « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (- 0,1%).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est de 1,4% en juillet 2025 soit une baisse de 0,4 point de pourcentage par rapport au niveau du mois précédent.

GUINEE-BISSAU : entre juillet 2024 et juillet 2025, le niveau général des prix a chuté de 1,9%.

C'est la baisse du niveau des prix des produits pour les divisions « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (-20,4%), « Services d'enseignement » (-3,1%) et « Santé » (- 1,3%), qui a entrainé la baisse du niveau général des prix sur une année. (Cf. Tableau 4).

Au regard d'autres angles d'analyse de l'inflation sur an, il apparait que l'indice de l'inflation sous-jacente est en baisse de 0,3% tout comme le niveau des prix des produits de l'énergie et les produits frais respectivement de 20,0%) et de 5,5%. Selon l'origine des produits, la baisse

du niveau global émane principalement de celle des produits locaux (-2,9%). Aussi, la montée des prix des produits du secteur tertiaire (0,4%) a été dominée par la baisse des prix des produits du secteur primaire (-3,3%) et secondaire (-2,5%) entrainant de ce fait une baisse du niveau global des prix des biens et services en Guinée-Bissau. Sous l'angle de la durabilité des produits, l'inflation négative est portée essentiellement par la réduction des prix des biens non durables (-2,4%) et de biens semi durables (-11,4%). (Cf. Tableau 5).

Les prix ont baissé en juillet 2025 comparativement à leur niveau de juin 2025 de 1,0%. Cette variation fait suite principalement à la chute du niveau des prix des divisions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-0,9%) et « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (-0,1%).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est de 3,7% en juillet 2025 soit une baisse de 0,4 point de pourcentage par rapport au niveau du mois précédent.

MALI : le niveau général des prix a progressé de 4,8% en juillet 2025 comparativement à juillet 2024.

Cette inflation a été propulsée par les variations des prix des biens et services des divisions « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (23,6%), « Services d'enseignement » (13,6%), « Soins personnels, protection sociale et biens divers » (8,0%), « Information et communication » (7,4%) et « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (2,4%).

En juillet 2025, l'accroissement du niveau général des prix comparativement à juillet 2024 est en lien avec celui des prix des produits les moins volatils du panier IHPC du Mali qui ont cru de 8,3% ainsi que celui des prix des produits de l'énergie qui sont montés de 15,8%. Quant aux produits frais, leurs prix ont baissé de 4,4% sur un an. Sur cette même période, on observe une progression des prix des produits locaux (8,5%). Aussi, on note une augmentation des prix des secteurs secondaire (6,9%) et tertiaire (8,8%). Par rapport au même mois de l'année précédente, on observe une hausse des prix pour les biens non durables, semi durables et durables, avec respectivement 3,6%, 2,3% et 2,1%. (Cf. Tableau 5).

Comparativement à son niveau du mois précédent, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation du Mali au mois de juillet 2025 a progressé de 0,9% pour se situer à 110,6. Cette hausse s'explique en grande partie par l'augmentation des prix des « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles ». Cependant, la hausse a été contrebalancée par la diminution des prix des « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-2,5%), des « Restaurants et services d'hébergement » (-3,6%) et des « Soins personnels, protection sociale et biens divers » (-2,8%).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est de 6,7% en juillet 2025, soit une légère baisse de 0,1 point de pourcentage par rapport au niveau du mois précédent.

NIGER : En juillet 2025, l'indice harmonisé des prix à la consommation a baissé de 9,1% par rapport au même mois de l'année précédente.

Cette baisse du niveau général des prix sur un (1) an, est due principalement à celle des prix des produits composant, entre autres, les divisions « Restaurants et services d'hébergement » (-18,7%), « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-11,4%) et « Information et

communication » (- 10,8%). Toutefois, cette baisse du niveau général des prix a été atténuée par la hausse des prix des produits appartenant, particulièrement, aux divisions « Loisirs, sport et culture » (6,3%), « Transport » (2,5%) et « Vêtements et chaussures » (1,6%). (Cf. Tableau 4).

Considérant l'analyse selon la volatilité, l'inflation négative en glissement annuel de juillet 2025 a été impulsée par les prix des produits frais (-15,5%) et dans une moindre mesure par les baisses de prix pour les hors produits frais et énergie (-5,2%) et les produits de l'énergie (- 2,6%). Selon l'origine, les produits locaux et importés ont vu leur prix baisser respectivement de 11,4% et 9,9% sur un (1) an. Sous l'angle du secteur de production des biens, l'analyse révèle que ce sont les variations provenant des secteurs primaire (-15,6%), secondaire (-7,8%) ainsi que du tertiaire (-6,2%) qui ont impacté l'inflation globale sur une année. Quant à l'observation de cette évolution des prix selon de la durabilité des biens, l'inflation négative trouve principalement sa source dans la régression des prix des biens non durables de 11,1%. (Cf. Tableau 5).

En variation mensuelle, les prix ont augmenté de 0,2% en s'établissant à 105,4 en juillet 2025. Cette régression des prix en juillet 2025, par rapport à juin 2025, s'explique par l'évolution des prix des produits composant les « Assurances et services financiers » (1,7%), les « Logement, eau, électricité et autres combustibles » (1,0%), des « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (0,2%).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est de 1,6% en juillet 2025 soit une baisse de 2,1 points de pourcentage sur un mois.

SENEGAL : En juillet 2025, les prix à la consommation augmentent de 1,8% en glissement annuel.

Cet accroissement des prix à la consommation est principalement dû au renchérissement des « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (2,8%), des biens d'« Ameublement, équipement ménager et entretien courant du ménage » (2,6%), des « Restaurants et services d'hébergement » (1,9%), des biens et services de « Santé » (1,7%), des services de « Transport » (1,4%), des « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (1,1%), ainsi que de la flambée des prix des « Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants » (8,0%) (Cf. Tableau 4).

Concernant l'indice sous-jacent qui exclut l'énergie et les produits frais, il s'apprécie de 4,0% en glissement annuel. Cependant, les produits de l'énergie se sont renchéris de 0,8% alors que les prix des produits frais ont baissé de 1,4%. Selon l'origine, les prix des produits importés se replient de 1,8% en juillet 2025, par rapport au même mois de l'année précédente. A l'inverse, les prix des produits locaux s'accroissent de 3,6%. Vu sous l'angle du secteur de production, la hausse du niveau des prix est générale mais transparait principalement pour les produits du secteur primaire (3,9%). Du point de vue de la durabilité, l'évolution des prix à la consommation en juillet 2025 est principalement tirée par celle des biens non durables (2,5%), et des biens durables (1,7%). Les biens semi-durables enregistrent une hausse plus modérée (0,3%). (Cf. Tableau 5).

En variation mensuelle, les prix à la consommation augmentent en juillet 2025 de 1,1% pour s'établir à 102,3. Cette évolution fait suite principalement, à la hausse des prix des « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (2,4%).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est de 0,2% en juillet 2025 soit une hausse de 0,2 point de pourcentage par rapport au niveau du mois précédent.

TOGO : le niveau général des prix à la consommation a baissé de 1,1% en juillet 2025 comparativement à juillet 2024.

Cette variation s'explique par l'effet de la baisse observée au niveau de l'indice des divisions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-1,2%), « Information et communication » (-1,4%), « Transport » (-2,5%) et « Loisirs, sport et culture » (-4,7%). La baisse a été amortie par la hausse de l'indice des divisions de consommation « Restaurants et services d'hébergement » (4,9%) et « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (4,2%). (Cf. Tableau 4).

Du point de vue des nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, la baisse du niveau général des prix en glissement annuel (sur un an) est à mettre à l'actif de la diminution des prix des produits frais (-4,7%) amortie par la hausse de prix des produits de l'énergie (+2,8%). Au regard de la provenance, cette variation annuelle s'explique par la diminution de prix des produits importés (-1,9%) et locaux (-0,3%). La régression des prix des produits des secteurs secondaire (-1,2%) et primaire (-1,6%) a contribué à la baisse annuelle du niveau général des prix. Du point de vue de la durabilité, la baisse du niveau général des prix en évolution annuelle est principalement induite par la régression du niveau des prix des produits non durables (-0,5%) amortie par la hausse du prix des services (1,2%). (Cf. Tableau 5).

Comparativement à la situation de juin 2025, le niveau général des prix connaît en juillet 2025, une diminution de 1,0%. Cette baisse est due à la chute du niveau des indices des divisions « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (-0,2%), « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-2,8%) et « Information et communication » (-3,2%). La baisse de l'indice global est cependant ralentie par l'augmentation du niveau de l'indice de la division « Restaurants et services d'hébergement » (+0,5%).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est de 1,5% en juillet 2025 soit une baisse de 0,4 point de pourcentage comparativement au niveau du mois précédent.

V. ANNEXES

Tableau 1 : Évolution du niveau global des prix des biens et services de consommation dans les pays de l'UEMOA

		Indices pour les mois de					Variations (en %) depuis		
PAYS	**PONDERATIONS**	**juil-24**	**avr-25**	**mai-25**	**juin-25**	**juil-25**	**1 mois**	**3 mois**	**12 mois**
BENIN	**959**	**101,8**	103,0	103,3	103,2	102,9	-0,3	-0,2	1,0
BURKINA FASO	**1046**	**106,3**	104,0	104,9	105,0	105,1	0,1	1,0	-1,1
COTE D'IVOIRE	**3373**	**104,9**	103,6	103,7	104,0	104,0	0,1	0,4	-0,8
GUINEE-BISSAU	**97**	**104,8**	106,4	104,3	103,8	102,8	-1,0	-3,4	-1,9
MALI	**1148**	**105,5**	108,9	109,4	109,6	110,6	0,9	1,5	4,8
NIGER	**943**	**115,9**	106,8	105,4	105,2	105,4	0,2	-1,3	-9,1
SENEGAL	**1827**	**100,5**	100,0	100,3	101,2	102,3	1,1	2,3	1,8
TOGO	**607**	**106,2**	103,8	104,6	106,1	105,0	-1,0	1,1	-1,1
UEMOA	**10000**	**105,5**	**103,9**	**104,0**	**104,4**	**104,6**	**0,2**	**0,7**	**-0,9**

Sources : INS/Commission de l'UEMOA

Tableau 2 : Évolution du niveau des prix selon les différentes divisions de consommation dans l'Union

DIVISIONS	**PONDERATIONS UEMOA**	**Indices pour les mois de**					**Variations (en %) depuis**		
		juil-24	avr-25	mai-25	juin-25	**juil-25**	1 mois	3 mois	**12 mois**
PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS NON ALCOOLISEES	3707	**108,6**	106,5	106,8	107,3	**107,4**	0,0	0,8	**-1,2**
BOISSONS ALCOOLISÉES, TABAC ET STUPEFIANTS	74	**100,3**	103,1	103,0	103,6	**103,3**	-0,3	0,2	**3,0**
VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	534	**101,6**	102,2	102,4	102,3	**102,4**	0,2	0,2	**0,8**
LOGEMENT, EAU, ÉLECTRICITÉ, GAZ ET AUTRES COMBUSTIBLES	1088	**104,6**	103,3	102,8	103,6	**106,3**	2,6	2,9	**1,6**
AMEUBLEMENT, ÉQUIPEMENT MÉNAGER ET ENTRETIEN COURANT DU MÉNAGE	354	**103,3**	102,4	102,5	102,4	**102,4**	0,1	0,1	**-0,8**
SANTÉ	529	**105,1**	103,4	103,7	103,7	**103,8**	0,1	0,3	**-1,3**
TRANSPORT	925	**101,6**	101,4	101,1	101,6	**101,5**	-0,1	0,1	**-0,1**
INFORMATION ET COMMUNICATION	781	**100,9**	101,0	102,0	101,9	**101,8**	-0,2	0,7	**0,9**
LOISIRS, SPORT ET CULTURE	151	**100,9**	99,9	100,0	100,1	**100,1**	0,0	0,2	**-0,8**
SERVICES D'ENSEIGNEMENT	212	**100,5**	102,8	102,8	102,8	**102,7**	0,0	0,0	**2,3**
RESTAURANTS ET SERVICES D'HÉBERGEMENT	1249	**103,9**	102,7	102,9	103,1	**102,8**	-0,3	0,1	**-1,1**
ASSURANCES ET SERVICES FINANCIERS*	24	**98,4**	98,9	99,0	98,2	**99,0**	0,8	0,1	
SOINS PERSONNELS, PROTECTION SOCIALE ET BIENS DIVERS	373	**102,4**	103,0	103,2	103,1	**102,8**	-0,3	-0,2	**0,4**
GLOBAL	**10000**	**105,5**	103,9	104,0	104,4	**104,6**	0,2	0,7	**-0,9**

Sources : INS/Commission de l'UEMOA

Tableau 3 : Évolution du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire au sein de l'Union

Libelle	PONDERATIONS UEMOA	Indices pour les mois de					Variations (en %) depuis		
		juil-24	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	1 mois	3 mois	12 mois
Produits frais	**2931**	112,0	106,2	106,6	107,2	**107,0**	-0,2	0,7	**-4,5**
Energie	**817**	104,1	102,5	101,3	102,5	**105,9**	3,4	3,3	**1,8**
Hors produits frais et énergie	**6252**	**102,7**	**103,0**	**103,2**	**103,3**	**103,4**	**0,1**	**0,4**	**0,6**
Local	**7358**	105,9	104,3	104,6	105,2	**105,5**	0,2	1,1	**-0,4**
Importé	**2642**	105,5	102,7	102,5	102,1	**102,4**	0,3	-0,3	**-3,0**
Primaire	**2345**	111,6	108,2	108,5	109,8	**109,8**	0,0	1,4	**-1,6**
Secondaire	**4213**	103,2	102,5	102,4	102,4	**103,1**	0,7	0,5	**-0,1**
Tertiaire (Service)	**3442**	102,6	102,6	103,0	103,1	**103,0**	-0,1	0,4	**0,4**
Non durable	**4417**	107,4	105,2	105,2	105,7	**106,3**	0,5	1,1	**-1,1**
Semi Durable	**666**	102,3	102,2	102,3	102,2	**102,3**	0,1	0,0	**0,0**
Durable	**1475**	101,8	101,3	101,3	101,3	**100,9**	-0,4	-0,3	**-0,9**
Service	**3442**	102,6	102,6	103,0	103,1	**103,0**	-0,1	0,4	**0,4**
Origine UEMOA	**7781**	105,2	104,2	104,5	105,0	**105,3**	0,3	1,1	**0,1**
Origine Hors UEMOA	**2219**	102,6	102,8	102,4	102,1	**102,3**	0,2	-0,4	**-0,3**
Global	**10000**	105,5	103,9	104,0	104,4	**104,6**	0,2	0,7	**-0,9**

Sources : INS/Commission de l'UEMOA

Tableau 4 : Variation en glissement annuel du niveau des prix des produits par division de consommation des pays de l'Union (au mois juillet 2025) (en %)

DIVISIONS	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Union
PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS NON ALCOOLISEES	3,9	1,4	-1,2	0,4	2,4	-11,4	2,8	-1,2	**-1,2**
BOISSONS ALCOOLISÉES, TABAC ET STUPEFIANTS	1,0	15,2	-1,3	2,8	-6,8	-1,8	8,0	5,5	**3,0**
VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	2,6	0,2	-0,5	1,6	2,5	1,6	-0,1	-1,9	**0,8**
LOGEMENT, EAU, ÉLECTRICITÉ, GAZ ET AUTRES COMBUSTIBLES	-1,4	-2,9	-1,7	-20,4	23,6	0,5	1,1	4,2	**1,6**
AMEUBLEMENT, ÉQUIPEMENT MÉNAGER ET ENTRETIEN COURANT DU MÉNAGE	0,9	0,4	-2,3	3,3	4,6	-6,9	2,6	-1,2	**-0,8**
SANTÉ	2,5	0,7	-3,2	-1,3	0,6	-9,3	1,7	0,5	**-1,3**
TRANSPORT	1,8	0,9	-1,0	2,3	-3,0	2,5	1,4	-2,5	**-0,1**
INFORMATION ET COMMUNICATION	-2,7	0,8	4,4	1,3	7,4	-10,8	-3,0	-1,4	**0,9**
LOISIRS, SPORT ET CULTURE	-2,2	-0,5	-1,4	0,5	6,1	6,3	0,8	-4,7	**-0,8**
SERVICES D'ENSEIGNEMENT	0,7	-0,6	1,8	-3,1	13,6	-0,2	1,1	-1,8	**2,3**
RESTAURANTS ET SERVICES D'HÉBERGEMENT	-3,1	3,5	-1,1	2,4	2,0	-18,7	1,9	4,9	**-1,1**
ASSURANCES ET SERVICES FINANCIERS*	-	-0,4	-0,1	0,0	0,1	1,1	0,2	0,0	**0,6**
SOINS PERSONNELS, PROTECTION SOCIALE ET BIENS DIVERS	0,2	1,2	-1,3	1,2	8,0	-4,0	-0,7	-0,2	**0,4**
GLOBAL	1,0	-1,1	-0,8	-1,9	4,8	-9,1	1,8	-1,1	**-0,9**

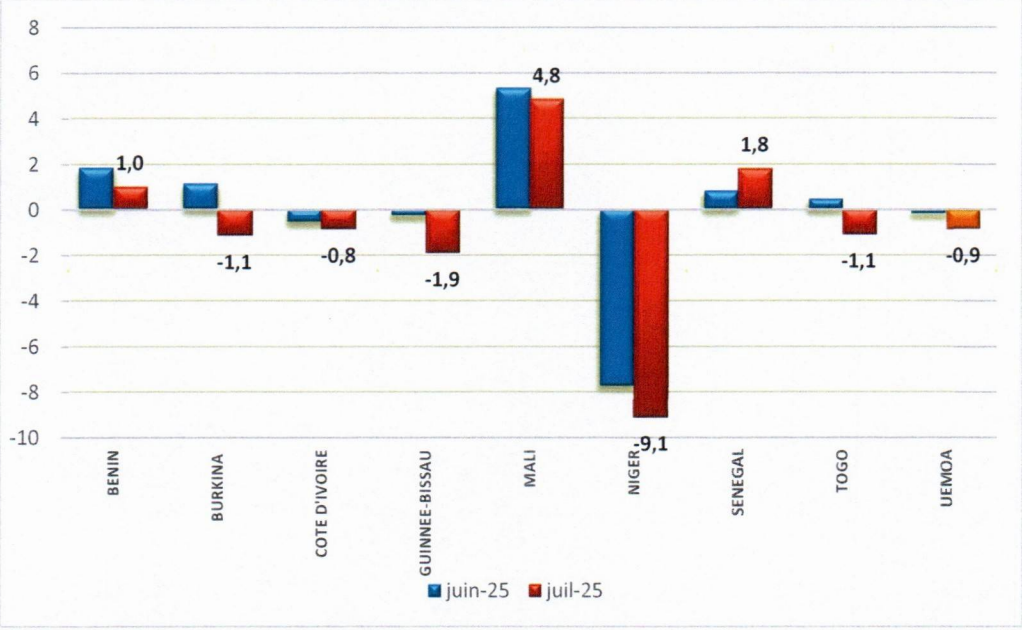
Sources : INS/Commission de l'UEMOA

Tableau 5 : Variation en glissement annuel du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire des pays de l'Union (au mois de juillet 2025) (en %)

Libelle	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Union
Produits frais	5,0	1,7	-3,9	-5,5	-4,4	-15,5	-1,4	-4,7	**-4,5**
Energie	1,6	-3,9	-2,0	-20,0	15,8	-2,6	0,8	2,8	**1,8**
Hors produits frais et énergie	0,3	0,3	-0,8	-0,3	8,3	-5,2	4,0	0,0	**0,6**
Local	1,1	-1,6	-1,4	-2,9	8,5	-11,4	3,6	-0,3	**-0,4**
Importé	2,5	0,1	-1,3	0,1	-0,7	-9,9	-1,8	-1,9	**-3,0**
Primaire	0,5	4,9	-1,4	-3,3	-0,4	-15,6	3,9	-1,6	**-1,6**
Secondaire	5,3	0,5	-1,1	-2,5	6,9	-7,8	1,5	-1,2	**-0,1**
Tertiaire (Service)	-1,6	2,2	-0,1	0,4	8,8	-6,2	1,4	1,2	**0,4**
Non durable	4,7	-0,8	-1,6	-2,4	3,6	-11,1	2,5	-0,5	**-1,1**
Semi Durable	-0,8	0,0	-1,4	-11,4	2,3	-0,8	0,3	-1,6	**0,0**
Durable	-0,1	-0,5	-1,1	0,8	2,1	-1,0	1,7	-0,6	**-0,9**
Service	-1,6	2,2	-0,1	0,4	8,8	-6,3	1,4	1,2	**0,4**
Origine UEMOA	-1,2	1,3	0,9	1,3	2,3	-9,0	1,2	0,8	**0,1**
Origine Hors UEMOA	3,2	0,2	-0,9	0,0	-2,1	-2,0	0,8	-1,0	**-0,3**
Global	1,0	-1,1	-0,8	-1,9	4,8	-9,1	1,8	-1,1	**-0,9**

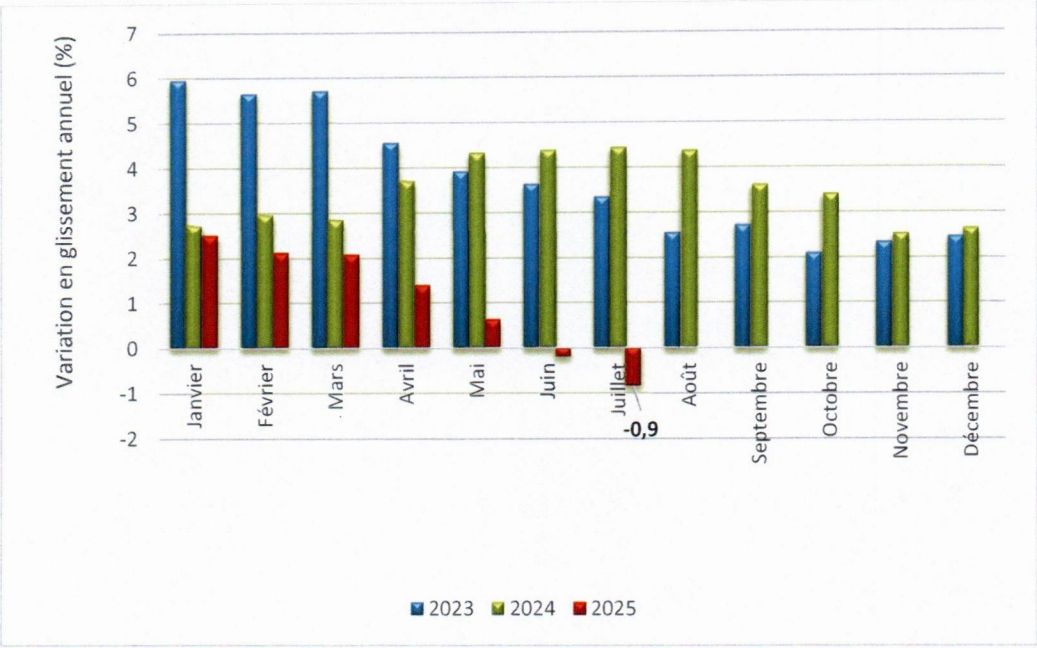
Sources : INS/Commission de l'UEMOA

Graphique 1 : Variation en glissement annuel de l'indice global des pays de l'Union (juin et juillet 2025) (en %)



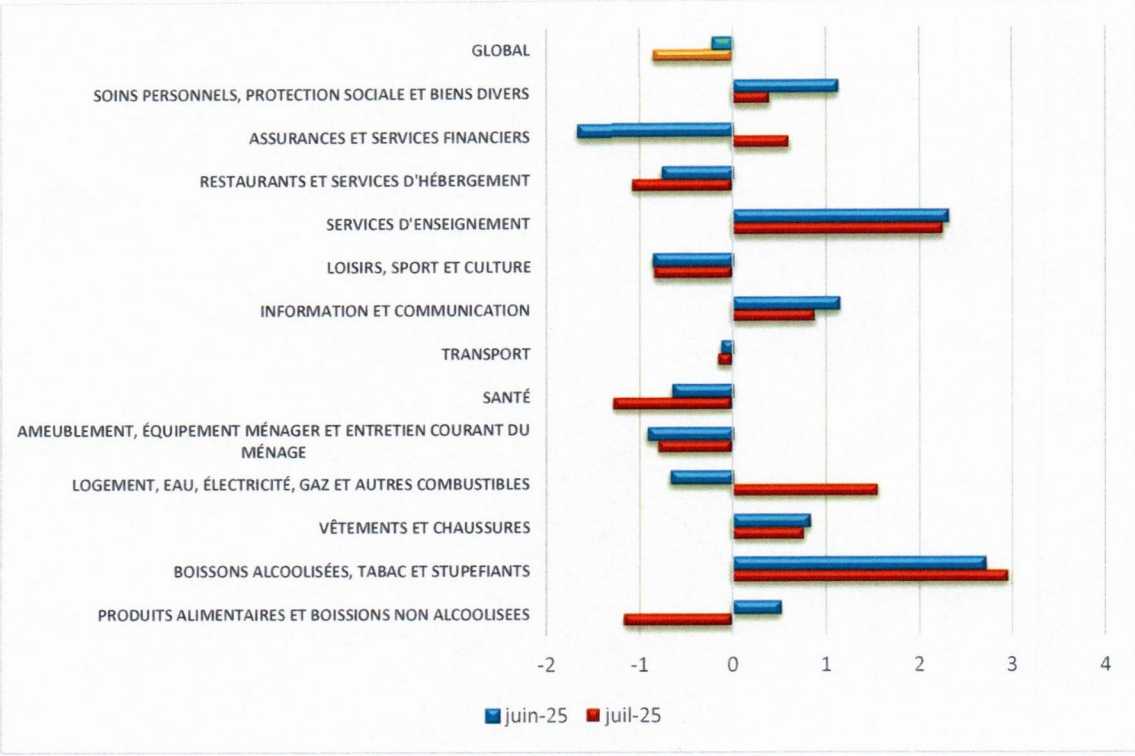
Sources : INS/Commission de l'UEMOA

Graphique 2 : Évolution comparative de la variation en glissement annuel de l'IHPC communautaire de 2023, 2024 et 2025 (en %)



Sources : INS/Commission de l'UEMOA

Graphique 3 : Évolution comparative de la variation en glissement annuel de l'indice global et de l'indice des divisions au sein de l'Union (en %)



Sources : INS/Commission de l'UEMOA

EQUIPE DE REDACTION

La note d'analyse régionale de l'IHPC de zone UEMOA est une production mensuelle du Département des Politiques Economiques et de la Fiscalité Intérieure (DPE) de la Commission de l'UEMOA dirigé, depuis mai 2021, par Monsieur Mahamadou GADO.

La présente note d'analyse a été rédigée par une équipe du Centre Statistique sous la supervision de :

- **Namaro YAGO, e-mail : nyago@uemoa.int ;**

Elle a été préparée par une équipe composée de :

- **Sampawindé Lydie ZONGO OUEDRAOGO, email: lozongo@uemoa.int ;**
- **Modou Ndour FAYE, email: mnfaye@uemoa.int ;**
- **P'lanam Germain FAROUH, email: pgfarouh@uemoa.int.**

Les données sont collectées auprès des Instituts et Agences Nationaux de Statistique des Etats membres de l'UEMOA

Les notes régionales d'analyse sur l'IHPC sont disponibles sur le site web de l'UEMOA, à l'URL : https://www.uemoa.int/indices-harmonises